



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE
Séance du 18 octobre 2018**

**DELIBERATION N° 186/10/2018 : ACTION COEUR DE VILLE - DEMANDE DE COFINANCEMENT
AU TITRE DU FISAC**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 18 octobre à 17h30, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 octobre 2018.

Présents Titulaires : 33

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents avant donné pouvoir : 9

Mesdames, Messieurs, Jean-Luc BUDOIA à Philippe FRANCOIS, Paul GRAND à Bernard GISQUET, Clarisse HEULLAND à Christian PEREZ, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Paulette MULLER-DUPONT à Christian MOULIS, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX à Bernard PAILLARES.

Absents Excusés : 6

Mesdames, Messieurs, Maxime BERAUDO, Nadia CHEKLIT, Thierry DEVILLE, Alain GABACH, Benoît IBRES, Pauline MINER.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ

**Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Montauban et la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban ont signé la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville ».

Cette convention doit contribuer au développement du cœur de la Ville de Montauban grâce à la mobilisation des différents partenaires parmi lesquels l'Etat.

Un certain nombre d'actions ont été définies par la Ville et le Grand Montauban visant à la redynamisation du cœur de ville.

Parmi ces actions, celles de nature économique, ayant notamment vocation à « favoriser un développement économique et commercial équilibré », seront mise en œuvre par le Grand Montauban au cours des exercices 2018 et 2019. Il s'agit notamment de :

- une mission d'implantation d'enseignes commerciales,
- l'acquisition d'un logiciel pour l'étude de présence d'enseignes (CODATA),
- la réalisation d'une halle de restauration sur le site de l'Embarcadère,
- l'installation de compteurs de flux piétons,
- l'installation de spot wifi ...

Conformément aux engagements pris par les différents partenaires lors de l'élaboration du programme « Action cœur de Ville », les opérations destinées au développement économique et commercial du cœur de ville peuvent faire l'objet de cofinancements de la part de l'Etat au titre notamment du FISAC.

Il vous est donc proposé de solliciter l'Etat sur la base du plan de financement ci-dessous :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Mission d'implantation d'enseignes commerciales	24 920 €	Etat-FISAC Caisse des Dépôts Grand Montauban	7 476 € 8 722 € 8 722 €
Licence CODATA	20 000 €	Etat-FISAC Grand Montauban	6 000 € 14 000 €
Embarcadère-Réalisation d'une halle de restauration	400 000 €	Etat-FISAC Grand Montauban	80 000 € 320 000 €
Installation de compteurs de flux piétons en cœur de ville et acquisition YOU CATCH	27 000 €	Etat-FISAC Grand Montauban	8 100 € 18 900 €
Spots WIFI	200 000 €	Etat-FISAC Grand Montauban	60 000 € 140 000 €
Conciergerie	150 000 €	Etat-FISAC Grand Montauban	45 000 € 105 000 €
Chéquier privilège	4 000 €	Etat-FISAC Grand Montauban	1 200 € 2 800 €
Module Boutic – commande en ligne de chèque cadeau	2 800 €	Etat-FISAC Grand Montauban	840 € 1 960 €
Cliink-Ecosystème Tri du verre	75 000 €	Etat-FISAC Grand Montauban	22 500 € 52 500 €
TOTAL	903 720 €	TOTAL	903 720 €

Au vu de l'ensemble de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 2 octobre 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter l'Etat au titre du FISAC ainsi qu'à signer tout document ou convention nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter l'Etat au titre du FISAC ainsi qu'à signer tout document ou convention nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

22 OCT. 2018

De sa publication le :

22 OCT. 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 18 octobre 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

